

I. Valeur du portefeuille de référence

À une date d'évaluation donnée « é », la valeur du portefeuille de référence ($VPR_{\acute{e}}$) est égale à la somme de la valeur marchande des bons du Trésor présents dans l'indice, escomptés aux « taux Québec » déterminés à cette date et incluant tout paiement de maturité reçu à cette date.

$$VPR_{\acute{e}} = \sum_{k=1}^{13} {}_{\acute{e}}FM_k \times {}_{\acute{e}}FE_k$$

où : ${}_{\acute{e}}FM_k$ = Montant du « k » ième flux monétaire du portefeuille de référence existant à la date « é »

${}_{\acute{e}}FE_k$ = Facteur d'escompte de la date « é » à la date où se situe le « k » ième flux monétaire.

$$= 1 / \left(1 + \frac{R_t \times N}{365} \right)$$

où : R_t : taux d'intérêt nominal annuel pour la période t que le ministère des Finances considère comme représentatif des taux de marché des titres à court terme du Gouvernement du Québec à la date « é »;

N : nombre de jours auquel s'applique le taux ;

t : période de temps qui s'étend de la date « é » à la date où se situe le « k » ième flux monétaire.

La valeur du portefeuille de référence est calculée initialement le 2 janvier 2001 et, par la suite, à chaque journée ouvrable du ministère des Finances. Afin d'être le plus réaliste possible, la valeur du portefeuille est arrondie à la deuxième décimale.

II. Valeur de l'indice

Nous dénoterons par $IND_{\acute{e}}$ la valeur de l'indice à une date donnée « é ».

L'indice du 2 janvier 2001 se voit attribuer la valeur 100,0000, soit :

$$IND_{02/01/2001} = 100,0000$$

D'une façon générale, la valeur de l'indice à une date donnée « é » est déterminée comme suit :

$$IND_{\acute{e}} = 100 \times \frac{VPR_{\acute{e}}}{VPR_{02/01/2001}}$$

où : « é » prend successivement comme valeur la date de chacune des journées ouvrables du ministère des Finances, à partir du 3 janvier 2001

III. Rendement de l'indice

Le rendement annualisé de l'indice d'une date « a » à une date « b » est fonction de la variation de la valeur de l'indice entre ces deux dates:

$$r_{a,b} = \frac{IND_b - IND_a}{IND_a} \times \left(\frac{365}{b - a} \right)$$

Le rendement de l'indice est calculé à chaque journée ouvrable du ministère des Finances pour les périodes suivantes :

- dernière semaine;
- 4 dernières semaines;
- 13 dernières semaines;
- 26 dernières semaines;
- 52 dernières semaines.

Comme la valeur de l'indice n'est disponible que pour les journées ouvrables du ministère des Finances, la formule ci-dessus n'est valable que lorsque la date « a » correspond à une telle journée ouvrable. Dans le cas contraire, la valeur de l'indice de la journée ouvrable précédente est utilisée.

À titre d'exemple, en date du lundi 29 avril 2002, le rendement de l'indice au cours des « 4 dernières semaines » désigne le rendement allant du jeudi 28 mars au lundi 29 avril, étant donné que les lundi 1^{er} avril et vendredi 29 mars étaient des jours fériés.